

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN977

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 56 par les mots :

« dans le respect de la souveraineté française ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à souligner que les coopérations se font dans le respect de la souveraineté nationale.